

PARIS DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 9 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Directeur: ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ROUBAIX, LE 9 MARS 1890

NOUVELLES DU JOUR

Le traité franco-turc

Paris, 8 mars. — M. Tirard et M. Spuller se sont rendus aujourd'hui dans l'un des bureaux de la Chambre pour conférer, avec un certain nombre de députés au sujet de la demande qui a été faite hier au gouvernement par M. Méline de communiquer au groupe agricole les documents relatifs au renouvellement du traité franco-turc.

Paris, 8 mars. — Un des rédacteurs de *l'Echo* a eu une interview au sujet du Dahomey, avec un explorateur qui connaît bien ces régions pour les avoir plusieurs fois visitées.

La Commission des douanes serait chargée, mercredi, de demander officiellement au gouvernement communication des documents en question.

M. Méline ferait ensuite publier une note par laquelle la Commission des douanes d'alertrait que, ne voulant pas engager irrévocablement le gouvernement au point de vue de nos relations commerciales avec la Turquie, elle tient à réserver en entier les droits du Parlement.

MM. Tirard et Spuller, menacés d'être interpellés à nouveau à ce sujet, ont accepté ce moyen déloyal.

Rien n'empêchera donc plus les auteurs de la proposition, tendant à établir un droit sur les raisins secs, d'en demander la discussion.

Un horrible assassinat à Moscou. — L'assassinat d'une sœur de charité nommée Plazintzky, âgée de 40 ans, a produit une vive émotion dans la ville.

La victime a été étranglée, puis son corps a été découpé en morceaux, qui ont été placés dans un sac dont l'ouverture a été cousue.

La tête détachée du tronc a été trouvée dans un autre quartier de la ville.

Le meurtrier, nommé Roussoff, âgé de 23 ans, étudiant en médecine a été arrêté hier dans la province de Vladimir, et s'est suicidé.

L'état de Guillaume II. — Berlin, 8 mars. — L'empereur n'a pas autorisé sa mère à se rendre avec les princesses ses filles, à Aix-la-Chapelle, pendant la durée du séjour de la Reine d'Angleterre.

Je vous confirme absolument que l'état d'esprit de l'empereur donne de vives inquiétudes. Le discours mystique et menaçant prononcé par lui au dîner de la Diète de Brno, a eu pour effet d'augmenter les craintes de son entourage; on s'en préoccupe vivement à la chancellerie.

Soldats portugais républicains. — Madrid, 8 mars. — Le *Diario popular*, de Lisbonne, annonce qu'un mis en prison plusieurs soldats d'un régiment de lanciers portugais, qui ont passé, la nuit dernière, dans le *Vive la république!* à l'intérieur de leur caserne.

La question des étrangers. — Paris, 8 mars. — La Chambre a nommé aujourd'hui la commission chargée d'examiner les diverses propositions tendant à régler la situation des étrangers en France et à protéger le travail national contre les étrangers.

Cette Commission est composée de MM. Lalou, Macheres, de Rouvre, Sarrien, Dron, Baile, Haussmann, Lecomte (Nord), Turrel et Boucher: elle est en majorité favorable.

L'incident Roques. — Haiphong, 8 mars. — Les frères Roques et M. Coste sont libres, et viennent de rentrer à Haiphong.

Leur compatriote chinois a été tué.

Mort de Mme Dollfus. — Paris, 8 mars. — M. le baron Haussmann a été frappé par un double bien cruel.

Sa fille aînée, Mme Camille Dollfus, est morte à la suite d'une très courte maladie.

Elle était âgée de cinquante ans.

Elle était la femme de l'ancien député qui a représenté pendant plusieurs années le département de l'Aisne au Parlement français; et elle laisse un fils, M. Daniel Dollfus, sous-lieutenant à l'armée d'Afrique.

Ses obsèques ont été célébrées aujourd'hui, à deux heures, au temple de la Rédemption, rue Chauchat.

On s'est réuni à l'église.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

Un espion Allemand. — Paris, 8 mars. — Il y a, nous sommes, on arrête à Andan-le-Rouge, un espion allemand, qui a été arrêté par un agent allemand. Fouillé, il fut trouvé porteur d'une lettre lui donnant des instructions formelles pour pratiquer l'espionnage militaire dans la région du nord de la France.

Il se nomme Niemyer, précédemment lieutenant au régiment d'infanterie n° 17, en garnison à Mulhouse.

La conférence de Berlin. — M. Guérou, secrétaire du conseil national du Parti ouvrier, et un des représentants les plus en vue des marxistes, a fait part à un rédacteur du *Weltanschauer* de ses impressions de ses idées relatives au congrès de Berlin.

D'après lui, il y a eu un accord entre l'empereur et son ministre, et quel qu'on puisse dire, il est convenu, d'inspirer, le souffle de Bismarck, au congrès de Berlin.

Les socialistes allemands se sont prononcés pour la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France, et ce sera pas la triple alliance, mais l'union franco-allemande qui défendra la civilisation occidentale contre la barbarie asiatique.

La révolution en Allemagne est sur le point d'éclater. Le parti socialiste a pour lui le Louis XVI de son époque: il a convulsé le diable, et le diable l'emportera.

Le nouvel ambassadeur chinois. — Marseille, 8 mars. — Le nouvel ambassadeur de Chine à Paris, E. Sie-Fou-King est arrivé, hier, jeudi, à Marseille.

Ce matin, je me suis rendu au Grand-Hôtel, où j'ai été introduit aussitôt auprès de Son Excellence l'ambassadeur de l'Empire.

Le général Sie-Fou-King se trouvait à l'étonnement bien mal servi d'interprète, car S. E. Sie-Fou-King ne parle pas notre langue.

L'ambassadeur est âgé de cinquante et un ans; il est de haute taille. Avant de venir occuper à Paris le poste de ministre, il avait été gouverneur de la province de Fion-Nan, situation qui tient en même temps de la présidence de la cour d'appel et du secrétariat d'Etat au ministère de la Justice.

L'Angleterre, avec laquelle la Chine tient à vivre sur un terrain de sympathie cordiale. Personnellement, j'aime la France; j'aime et j'apprécie l'esprit français; car, si je ne connais pas votre langue, de plus érudits que moi ont traduit en chinois les œuvres de vos écrivains que j'ai tous lus.

Sie-Fou-King est accompagné en Europe par sa femme âgée de quarante ans, et sa fille, qui vient d'entrer dans sa quatorzième année.

Sa suite est composée de deux secrétaires, de deux interprètes, de huit attachés, de six élèves interprètes et de quinze domestiques.

Notre action au Dahomey s'impose, a dit notre interlocuteur. Elle a été rendue nécessaire par l'agression dont nos postes de Kotonou et de Widad ont été victimes, elle nous procureur les savonneries de M. de Meville.

Cette expédition est le complément de celle de Haut-Sénégal, où elle affirmait la situation que nous avons mise dix ans à conquérir. Elle s'effectuera sans grands dangers et sans grands sacrifices, mais elle peut avoir de graves conséquences pour nous.

Une action au Dahomey nous ouvrirait la route vers le Niger, dans la partie en amont des rapides, elle nous permettrait, à un moment donné, de relâcher le golfe de Bénin au Sénégal.

Si cette expédition est le complément de celle de Haut-Sénégal, où elle affirmait la situation que nous avons mise dix ans à conquérir. Elle s'effectuera sans grands dangers et sans grands sacrifices, mais elle peut avoir de graves conséquences pour nous.

Je ne m'explique pas pourquoi, si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

élections sénatoriales qui auront lieu le 13 avril prochain en remplacement de M. Vigaroux, républicain, décédé, du marquis de Malleville, inamovible décédé, dont le siège a été attribué à l'Éure par voie de tirage au sort; de M. Grandperré, inamovible, décédé, dont le siège a été attribué au Finistère par voie de tirage au sort.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du samedi 8 mars 1890. Présidence de M. Floquet, président.

Les tribunes sont aujourd'hui moins comblées que ces jours de Baudry d'Asson.

On remarque dans la tribune diplomatique la présence de M. le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne, et de M. le comte Hoyos, ambassadeur d'Autriche.

Au banc des ministres, MM. Rouvier, Barbey et Etienne, qui a un entretien très sérieux avec M. Pierre Alys.

La séance est ouverte à 9 heures 20.

RAPPEL AU REGLEMENT

La blouse exclue des tribunes. — M. de Baudry d'Asson. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le Président. — La parole est à M. de Baudry d'Asson.

M. de Baudry d'Asson. — L'article 135 du règlement de la Chambre est exercé en son nom par le président.

Avant-hier, un de mes électeurs est venu me demander si plus de peuple et même ceux qui ne le sont pas. (Rires. Applaudissements aux bancs boulangistes.)

L'honorable de service a dit qu'il ne pouvait pas donner l'accès des tribunes à un homme revêtu d'une blouse. (Hilarité générale. Applaudissements à droite. Tous les regards se portent sur M. Thivrier qui se tient prudemment dans les coulisses.)

Moi, j'ai manqué, j'ai voulu de l'esprit; j'aurais dû offrir, à mon compatriote, ma redingote et prendre sa blouse, et j'aurais été assis dans les tribunes. (Nouveaux rires. Applaudissements à droite.)

Je ne m'explique pas pourquoi, si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

Si la blouse est convenable pour un député, elle ne l'est plus pour un électeur. (Très bien! très bien! à droite.)

tenus d'assister à des sacrifices humains; des conventions atroces les ont affiliés à assister à cette horrible coutume et leur ont assuré divers avantages commerciaux et territoriaux.

Aujourd'hui, le roi de Dahomey conteste nos droits et refuse de reconnaître notre protectorat.

Il s'est jeté, avec des bandes armées, sur le territoire de Porto-Novo et a fait une razzia dont une partie a été vendue, l'autre égorgée.

Ces actes ont été renouvelés ce mois-ci. Le gouverneur français de cette région, M. Bayol, s'est rendu dans la capitale du roi, lequel, pendant trente-trois jours, le retenu pour ainsi dire prisonnier; il a dû assister à d'horribles égorgements. (Sensation.)

Depuis ce jour, dépendant fait savoir au roi que les traités devaient être respectés.

La réponse du roi fut violente et insolente. Il se jeta à la tête de son peuple et se fit retirer; il a rejoint la côte et fait savoir que pour sauvegarder la vie et les biens de nos nationaux, il faudrait que le roi de Dahomey se retirât de nos côtes.

Il lui a été répondu que si le roi de Dahomey ne se retirait pas, nous irions l'attaquer dès le lendemain matin.

La Chambre écoute, dans un profond silence, les explications du sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

M. Etienne. — Nos troupes, installées à Kotonou, ont été récemment repoussées les assauts des bandes de Dahomey.

Malheureusement des français, restés imprudemment à Kotonou, ont été capturés par les troupes du roi de Dahomey.

Le gouvernement, jusqu'à présent, rempli son devoir; si nous n'avons pas complètement satisfait, il faut que nous nous en rendions compte.

Il faut procéder avec des moyens suffisants; la loi ne nous le permet pas; il faut le faire respecter. (Applaudissements.)

M. Delongle. — Je remercie M. le sous-secrétaire d'Etat de ses explications. L'incident est clos.

La législation des faillites

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Lacombe et de plusieurs autres collègues portant modification du paragraphe premier de l'article 5 de la loi du 4 mars 1889, sur la législation des faillites. La proposition est adoptée.

La fabrication des explosifs. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération, du projet de loi sur le prix de vente des explosifs comprimés de poudre pour les mines groutées.

M. Burdeau, rapporteur. — Il s'agit d'autoriser l'Etat à vendre des cartouches destinées à élever les explosifs comprimés de poudre pour les mines groutées.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

au doute affreux qui étreignait depuis trois mois ces provinces et les communes. La loi de l'Etat a été appliquée et leur ont assuré divers avantages commerciaux et territoriaux.

Aujourd'hui, le roi de Dahomey conteste nos droits et refuse de reconnaître notre protectorat.

Il s'est jeté, avec des bandes armées, sur le territoire de Porto-Novo et a fait une razzia dont une partie a été vendue, l'autre égorgée.

Ces actes ont été renouvelés ce mois-ci. Le gouverneur français de cette région, M. Bayol, s'est rendu dans la capitale du roi, lequel, pendant trente-trois jours, le retenu pour ainsi dire prisonnier; il a dû assister à d'horribles égorgements. (Sensation.)

Depuis ce jour, dépendant fait savoir au roi que les traités devaient être respectés.

La réponse du roi fut violente et insolente. Il se jeta à la tête de son peuple et se fit retirer; il a rejoint la côte et fait savoir que pour sauvegarder la vie et les biens de nos nationaux, il faudrait que le roi de Dahomey se retirât de nos côtes.

Il lui a été répondu que si le roi de Dahomey ne se retirait pas, nous irions l'attaquer dès le lendemain matin.

La Chambre écoute, dans un profond silence, les explications du sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

M. Etienne. — Nos troupes, installées à Kotonou, ont été récemment repoussées les assauts des bandes de Dahomey.

Malheureusement des français, restés imprudemment à Kotonou, ont été capturés par les troupes du roi de Dahomey.

Le gouvernement, jusqu'à présent, rempli son devoir; si nous n'avons pas complètement satisfait, il faut que nous nous en rendions compte.

Il faut procéder avec des moyens suffisants; la loi ne nous le permet pas; il faut le faire respecter. (Applaudissements.)

M. Delongle. — Je remercie M. le sous-secrétaire d'Etat de ses explications. L'incident est clos.

La législation des faillites

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération, du projet de loi sur le prix de vente des explosifs comprimés de poudre pour les mines groutées.

M. Burdeau, rapporteur. — Il s'agit d'autoriser l'Etat à vendre des cartouches destinées à élever les explosifs comprimés de poudre pour les mines groutées.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Thellier de Fouché. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui est soumis à la Chambre, s'impose.

M. Lacombe. — L'Etat pourra toujours fabriquer, comme tout le monde, certains explosifs, et, par conséquent, le projet qui